

Aide aux commerçants

CA EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Présentation du dispositif

L'aide de la Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie (EPR) a pour but de maintenir, de créer ou de faciliter la reprise d'un commerce de proximité en milieu rural.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif s'adresse aux commerces :

- installés sur une commune rurale EPN (- de 3 000 h.),
- de proximité sédentaires (inscrits au registre du commerce ou registre des sociétés),
- en création, reprise ou développement,
- avec un CA < 1 M€ et une surface de vente < 300 m²,
- de proximité de première nécessité.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Les opérations éligibles au dispositif sont :

- la mise aux normes sanitaires (restauration et commerces alimentaires),
- la mise aux normes P.M.R. (Plan incliné...),
- la sécurisation ou modernisation (rénovation de devanture...).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention dont le montant peut aller jusqu'à 30% des dépenses d'investissements éligibles (minimum : 4 000 €, maximum : 15 000 €).

Critères complémentaires

- Chiffre d'affaires de moins de 1 M€.
- Publics visés par le dispositif

- › Créateur
- › Dirigeant
- › Repreneur
- Données supplémentaires
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Organisme

CA EVREUX PORTES DE NORMANDIE

Communauté d'Agglomération Evreux Portes de Normandie

- Hôtel d'Agglomération
9 rue Voltaire
27004 ÉVREUX Cedex
Téléphone : 02 32 31 92 92
E-mail : o2e@epn-agglo.fr